



**Municipalité  
de Montagny-près-Yverdon**

Date : Montagny, le 21 novembre 2013

AVIS AUX  
ELECTEURS

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE  
DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS

**ARAS Jura-Nord vaudois (JUNOVA)  
Réseau enfance Orbe-La Vallée (AJOVAL)**

### **Au Conseil intercommunal**

Dans leur séance du 13 novembre 2013, les délégués des communes membres de l'ARAS Jura-Nord vaudois et du réseau enfance Orbe-La Vallée ont pris les décisions suivantes :

1. accepter l'adhésion de la commune de Ste-Croix au but optionnel Action en faveur des personnes touchées par la toxicomanie (AFPT) Association Zone bleue ;
2. accepter l'adhésion de la commune d'Ursins au but optionnel Accueil familial de jour Yverdon-les-Bains et région (AFJYR) ;
3. approuver les modifications apportées au statut du personnel des structures d'accueil collectif de jour du réseau AJOVAL (but optionnel de l'ARAS JUNOVA), telles que présentées.

Les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum communal ou intercommunal dans les 20 jours qui suivent la présente publication (art. 107 et 112 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques ; LEDP ; RSV 160.01).

En outre, les objets approuvés susmentionnés sont susceptibles d'une requête à la Cour constitutionnelle dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication (art. 3 al. 3 et 5 al. 2 de la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle ; RSV 173.32).

La présidente : Jeannine Rainaud

MUNICIPALITE  
de Montagny-près-Yverdon

Pilier public du 22 novembre au 11 décembre 2013